

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 23 avril 2026, a adopté le règlement suivant :

RCG 26-009 Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

Le ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 24 juillet 2026. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 4 août 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat